

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



Département de l'AUDE (11)
Arrondissement et Canton de Limoux



MAIRIE DE BOURIGEOLE

Le Village, 11300 BOURIGEOLE

☎ - 📠 04.68.31.75.95 ; Messagerie : bouriegeole@orange.fr
Ouverture au public : lundi de 17h30 à 19h30, vendredi de 8h à 11h



CONCESSION FUNERAIRES A L'ETAT D'ABANDON

PROCES VERBAL

De première constatation de l'état d'abandon d'une sépulture perpétuelle concédée depuis 30 ans au moins et où la dernière inhumation remonte à plus de 10 ANS

Le 18 octobre 2023 à 9h00

Nous, Thierry PEINADO, maire de la commune de BOURIGEOLE, cimetière de BOURIGEOLE,
Assisté de Monsieur Christian DUMOULIN, adjoint au maire ;

Vu les articles R.2223-12 à R.2223.14 du Code général des collectivités territoriales.

Nous constatons l'état d'abandon total des concessions mentionnées dans le tableau ci après.

De ces constatations, il résulte que lesdites concessions ne sont pas entretenues, et nous avons constaté l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal que nous avons signé, suivant l'article L 361-17.

Possibilité est offerte aux descendants ou successeurs de remettre leur emplacement dans un bon état d'entretien et de propreté, faute de quoi, la Commune reprendra ces emplacements conformément aux lois, règlements et décrets en vigueur au terme de la procédure.

Établi à 12 heures 00. Nous avons clos le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Nous, Thierry PEINADO, maire de BOURIEGEOLE.

Fait à Bourière, le 18 octobre 2023

Le Maire,

Thierry PEINADO

